

Le concept de texte : organisations textuelles et visée communicative

The concept of text: textual organizations and communicative aim

BELAOUF Mohammed *

Docteur H.D.R. en langue et littérature française
med.aouf@yahoo.fr, Université Hassiba Benbouali de Chlef, Algérie

Date de réception 10/20/2021 Date d'acceptation : 02/18/2022 Date de publication 16/06/2022

Résumé : Notre article se propose de traiter d'un sujet ayant pris ces dernières années une importance toute particulière, en l'occurrence celui ayant trait aux différentes opérations impliquées dans la rédaction d'un texte cohérent. La correction des copies des étudiants permet aux enseignants de relever un nombre significatif d'erreurs commises par les apprenants. Les erreurs recensées ne se limitent pas seulement à l'aspect phrastique mais dépassent ce cadre pour englober le champ de la grammaire textuelle. Dans cet objectif, nous tenterons, à travers les travaux entrepris par de grands spécialistes et théoriciens de la grammaire textuelle, de montrer que ce ne sont pas seulement les phénomènes purement grammaticaux qui doivent retenir l'attention, mais plutôt l'emploi et la mise en œuvre de la langue dans ses manifestations discursives et pragmatiques.

Mots-clés : Didactique de l'écrit, grammaire textuelle, le texte, le discours, l'approche communicationnelle.

ABSTRACT: Our article proposes to deal with a subject that has taken on particular importance over the last few years, in this case that relating to the various operations involved in the drafting of a coherent text. Correction of student copies allows teachers to identify a significant number of errors made by learners. The errors identified were not limited to the phrasal aspect but went beyond this framework to encompass the field of textual grammar. For this purpose, we will try, through the work undertaken by great specialists and theorists of textual grammar, to show that it is not only the purely grammatical phenomena that must receive attention, but rather the use and implementation of language in its discursive and pragmatic manifestations.

Keywords : Didactics of writing, textual grammar, text, speech, communicational approach.

Introduction

Nous avons choisi de mener notre travail dans le cadre de la didactique de l'écrit et de la linguistique textuelle. Cette dernière présente l'avantage de nous renseigner sur le fonctionnement du texte en tant qu'ensemble clos et cohérent s'inscrivant dans un cadre communicationnel et sur sa relation avec le discours.

* Auteur correspondant

Deux aspects essentiels semblent devoir retenir notre attention : le premier concerne le rapport du type de texte (argumentatif, narratif, explicatif...) d'une part, à la linguistique textuelle et, d'autre part, à la pratique sociale.

Concernant le premier aspect, il est clair que l'analyse et l'évaluation linguistiques ont porté, depuis longtemps et en grande partie, sur les maladroites de surface, celles touchant à des niveaux d'organisation plus élevés ne l'ont pas été avec la même abondance. Il est connu que les règles en rapport avec le niveau phrastique peuvent être parfaitement respectées et appliquées sans pour autant parvenir à produire un texte acceptable dont la progression dans son ensemble peut être perçue sans grande difficulté par le lecteur.

Pour ce qui a trait au second aspect, il s'agit de considérer les types de textes, en général et l'argumentation, en particulier, en tant que pratique sociale qui doit être prise en compte, non seulement sous l'angle du raisonnement à déployer, mais aussi et surtout sous celui de la relation sociale qui s'installe entre les partenaires de l'acte de langage, de ses visées stratégiques, de ses possibilités interprétatives.

Qu'il s'agisse de texte, de cohérence ou de pertinence, une question demeure : Comment rédiger avec logique et clarté et comment peut-on juger qu'un texte est correct ? Dans une perspective de l'enseignement du FLE, il est indispensable de réfléchir sur cette question afin d'aider les apprenants à bien comprendre et produire un texte acceptable. Ce qui suppose une approche du texte autre que la grammaire classique longtemps enseignée aux étudiants.

Pour produire son texte, le rédacteur se focalise sur l'application des règles de la grammaire phrastique et, en même temps, déploie des unités discursives plus étendues que celles de la phrase en rapport avec la situation de communication dans laquelle s'inscrit la mise en texte. C'est justement à propos de ce deuxième niveau que Charolles (1978), dans un article sur les corrections en usage chez les maîtres d'école, soulève les difficultés qui les empêchent de préciser les erreurs textuelles relevées sur les copies des élèves.

A travers cet article, nous tenterons de définir, d'abord, la notion de texte, considérant le fait que l'objet de notre étude impliquera la notion de typologie textuelle, ce qui la distingue du discours, avant de nous intéresser, ensuite, à l'étude des dimensions liées aux concepts de l'énonciation et de compétence communicationnelle vu que certains textes (l'argumentation) en tant que pratique sociale s'inscrivent naturellement dans une *situation de communication*.

1- La notion de texte

En partant du principe que la langue est un instrument de communication, il en résulte que les contenus à enseigner doivent être déterminés en fonction de cette perspective et non seulement selon des éléments linguistiques préétablis. La connaissance morphosyntaxique de l'écrit est une condition nécessaire et indispensable, mais non suffisante pour communiquer. En mettant l'accent sur la particulière complexité de la production écrite qui fait appel à plusieurs compétences à la fois, il demeure certain que la maîtrise de cette compétence communicationnelle est loin d'être une simple sinécure, surtout que celle-ci englobe à son tour d'autres compétences parmi lesquelles figure la compétence discursive, compétence incontournable pour la production d'écrits réussis.

Partant de là, les linguistes opposent le texte aux éléments qui le composent. On met en avant la totalité comme caractère du *texte*. La conséquence de cette manière de voir est que les éléments phrastiques se définissent par les relations qu'ils tissent pour former l'ensemble. Ce ne sont ni les éléments phrastiques dits de « surface », ni ceux appartenant à des niveaux plus élevés dits « textuels », mais leurs relations et leur interaction qui constituent le *texte*.

Depuis les années soixante, de nombreux auteurs, s'inspirant de la grammaire de Chomsky, ont tenté d'approcher le concept de texte. Ces travaux ont vite fait de montrer que le texte est défini comme un ensemble complexe de phénomènes linguistiques, un processus de communication qui ne peut être appréhendé à partir d'un système de règles. Aussi, il est à se demander si la signification d'un message est appréhendée à partir de signes appartenant au code de la langue ou bien existe-t-il d'autres éléments linguistiques qui permettent de le faire?

Les recherches présentes ont tendance à rejoindre le point de vue de Charolles pour qui : « *il n'existe pas au plan du texte, des règles de bonne formation qui s'appliqueraient en toutes circonstances et dont les violations, comme c'est le cas en syntaxe des phrases, " feraient l'unanimité"* »

¹. L. pépin, de son côté pense que :

*Une façon simple et efficace de définir la grammaire du texte est de la comparer à la grammaire de la phrase. Alors que la grammaire de la phrase étudie les relations entre les mots de la phrase, la grammaire du texte examine les relations entre les phrases dans le texte.*²

Elle ajoute que : « *la grammaire du texte s'applique à comprendre comment une suite de phrases peut être perçue par le lecteur comme formant une unité. Elle étudie donc autant les processus du lecteur que les indices du texte qui guident le lecteur dans son interprétation* »³. Ainsi, il apparaît clairement que la notion de texte est difficile à être appréhendée d'une manière précise.

Devant toutes ces considérations, nous estimons préférable d'entamer cette étude en tentant de définir les termes *texte* et *discours*, qui dans bien des cas ont tendance à se confondre. Si cela est parfois avéré, ces deux concepts ne sont pas, bien évidemment, de tout temps interchangeables et renvoient le plus souvent à des acceptions bien différentes, c'est pourquoi notre intérêt s'est aussi porté sur la distinction qui peut exister entre texte et discours.

1-1- Qu'est-ce qu'un texte ?

Rappelons que notre étude tend à déterminer les règles qui contribuent à rédiger un texte valable. Jusque-là, l'apprentissage de l'écrit, du primaire au lycée, a porté sur les règles de grammaire, lexicales et syntaxiques plutôt que sur l'application des stratégies rédactionnelles devant toucher le texte dans son ensemble. De ce fait, les apprenants ont acquis des automatismes qui leur permettent de maîtriser plus ou moins l'aspect phrastique étant donné qu'ils ont pris l'habitude d'orienter leur attention sur ces erreurs dites de « surface ». Paradoxalement, les aspects discursifs (cohérence, cohésion, destinataire, lisibilité...) étant complètement occultés pourraient, dans une certaine mesure, expliquer les difficultés constatées chez les apprenants.

C. Vandendorpe le souligne clairement :

[...] l'écriture met en jeu des savoirs d'ordre supérieur, qui touche à l'organisation du texte et au sens de ce qui est communiqué. Mais comme ces savoirs sont encore peu formalisés par la didactique, ils ne font pas l'objet d'un enseignement spécifique et ne sont transmis qu'au hasard des corrections de textes — dans la mesure où le maître est conscient de la nécessité d'intervenir à un autre plan que celui de la simple orthographe grammaticale et lexicale.⁴

Toutes ces réflexions devraient nous obliger à nous interroger sur ce qui pourrait déterminer un texte, ce que peuvent être ses composants, comment évaluer la qualité d'un texte, ce que l'on entend par textualité, par texture...

Au lieu d'un simple examen terminologique, il s'agit plutôt pour nous de découvrir, grâce aux notions de texte et de discours, des principes d'organisation et de fonctionnement qui permettent de mieux comprendre et de mieux structurer des pratiques de communication. Mais, avant d'examiner quelques-unes des définitions fournies par les spécialistes, à travers l'évocation de quelques travaux dominants, il nous paraît logique de commencer par référer à la définition étymologique du texte.

Le mot texte apparaît vers le XII^e siècle et désigne d'abord l'évangélaire⁵. Tirant son origine du latin, le terme « texte » signifie « tissu » (cf. « texture »); il est assimilé à un tissu (ensemble) dont les fils (éléments) s'entrelacent. Il est construit à partir de signes divers : les lettres, les mots, les phrases, les paragraphes, la ponctuation. Chacun de ces signes occupe une place précise et joue un rôle déterminant au sein du texte.

1-2- Les différentes acceptions de « texte »

Le sens du mot « texte » prend, selon les linguistes, des sens très divergents d'où la nécessité de se montrer prudent lorsque l'on aborde ce concept de texte.

- Le concept de texte chez Hjelmslev

L'entrée du concept de texte en tant qu'objet d'étude de la linguistique remonte au milieu du vingtième siècle, période où les linguistes lui accordent une place de premier ordre parmi les concepts étudiés dans la théorie du langage.

De tous les linguistes, qui se pencheront sur l'étude du texte, Hjelmslev est considéré comme le premier à s'être intéressé au texte comme il aura été au départ de sa conceptualisation en linguistique, tel qu'il ressort dans les Prolégomènes (1943, T : 1971) :

La théorie du langage s'intéresse à des textes, et son but est d'indiquer un procédé permettant la reconnaissance d'un texte donné au moyen d'une description non contradictoire et exhaustive de ce texte. Mais elle doit aussi montrer comment on peut, de la même manière, reconnaître tout autre texte de la même nature supposée en nous fournissant les instruments utilisables pour de tels textes.⁶

Dans la mesure où, pour Hjelmslev, « la théorie du langage s'intéresse à des textes », le texte se justifie comme étant l'objectif premier de cette théorie, lequel objectif serait d'élaborer des outils propres à la reconnaissance, l'analyse et à la description des textes.

C'est lors de la même année (1972) que paraissent deux ouvrages qui lui permettent d'intégrer le vocabulaire de la linguistique en le définissant ainsi :

- Le « Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage », J. Dubois et al :

1. *On appelle texte l'ensemble des énoncés linguistiques soumis à l'analyse : le texte est donc un échantillon de comportement linguistique qui peut être écrit ou parlé. (Syn. CORPUS)*

2. *L. Hjelmslev prend le mot texte au sens le plus large et désigne par là un énoncé quel qu'il soit, parlé ou écrit, long ou bref, ancien ou nouveau. « Stop » est un texte aussi bien que le Roman de la Rose. Tout matériel linguistique étudié forme également un texte, qu'il relève d'une ou de plusieurs langues. Il constitue une classe analysable en genres, eux-mêmes divisibles en classes, et ainsi de suite jusqu'à épuisement des possibilités de division ».⁷*

- Le « Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage », O. Ducrot et Todorov :

*[...] La notion de **texte** ne se situe pas sur le même plan que celle de phrase (ou de proposition, syntagme, etc.); en ce sens, le texte doit être distingué du **paragraphe**, unité typographique de plusieurs phrases. Le texte peut coïncider avec une phrase comme avec un livre entier; il se définit par son autonomie et par sa clôture (même si, en un autre sens, certains textes ne sont pas « clos ») ; il constitue un système qu'il ne faut pas identifier avec le système linguistique mais mettre en relation avec lui : relation à la fois de contiguïté et de ressemblance. [...].⁸*

Dans le sens le plus courant, texte signifie une série de mots dont l'agencement produit un sens. Se fondant sur le travail de Lunquist (1999), J.P. Bronckart relève que les locuteurs d'une langue arrivent, sans aucune hésitation :

à distinguer un texte de ce qui n'en serait pas un, avec au moins autant d'efficacité qu'ils sont capables de distinguer une phrase grammaticale d'une non phrase ; dans la conscience du locuteur (qui est un des sièges des phénomènes langagiers), le texte existe donc, et il est légitime d'en analyser les propriétés générales.⁹

Si l'on se réfère à J.M.Schaeffer, « la notion de texte, [...], est rarement définie de manière claire [...] »¹⁰. Même s'il s'agit là d'un terme très connu et utilisé couramment, il arrive que le sens qu'on lui accorde diffère selon les chercheurs pour signifier et renvoyer presque inexorablement au moins à trois acceptions différentes. La première associe la notion de texte, comme nous l'avons déjà examinée, à quelque chose d'écrit et d'imprimé, plus particulièrement un livre. Le concept est appliqué pour cette frange de spécialistes au discours écrit ou simplement à l'œuvre littéraire et peut correspondre à un article de presse, à une nouvelle, à un poème, à une pièce de théâtre. La deuxième le considère en tant que synonyme de discours, au sens où il signifie la mise en œuvre du langage pour communiquer un sens. La troisième lui assigne un sens plus large pour lui donner une extension « transsémiotique » et désigner ainsi un ensemble de signes. Dans ce cas, on parle de BD, d'affiches, de texte filmique, de texte musical....

Selon J.M.Schaeffer, en accord avec la position pragmatique textuelle, le texte est défini comme une « chaîne linguistique parlée ou écrite formant une unité communicationnelle »¹¹. Distinguant entités linguistiques et entités communicationnelles, il conclura que toute structure textuelle est avant tout une entité communicationnelle même si elle se réalise par des entités linguistiques.

Dans le contexte français et parmi les linguistes d'importance, nous citerons :

- R. Tomassone (2002) pour qui le texte est une organisation. Selon l'auteure, pour qu'un texte soit considéré comme tel, les phrases doivent s'enchaîner et être en rapport les unes

avec les autres. Les règles qui assurent sa cohérence diffèrent de celles de la phrase et « *elles en sont indépendantes* ».

- J. G. Tamine (2004) qui définit le texte « *comme une construction de constructions* ». Les unités qui le composent sont le fruit d'une série d'opérations effectuées en fonction de contraintes d'enchaînement et de grammaticalité. Le genre du texte est aussi à prendre en considération. Les éléments microstructurels ne sont pas suffisants, ne permettent pas de construire un texte et doivent être sans cesse associés aux éléments macrostructurels.

- Le travail de Jean-François Jeandillou (2007) est également à signaler. Le *texte* y est présenté comme « *un modèle abstrait* » constituant l'aboutissement des multiples choix opérés tant au niveau lexical, syntaxique qu'énonciatif. Se référant aux travaux d'Adam, et tout en établissant la distinction entre discours, énoncé et texte, l'auteur définit ce dernier comme une entité qui « *correspond au modèle abstrait selon lequel s'organisent les énoncés* »¹².

Si le discours n'apparaît pas seulement caractérisé par des propriétés linguistiques, mais par son appartenance à une situation de production donnée, le texte, au contraire, constitue un objet plus abstrait dans la mesure où il accepte d'être isolé, de se voir retiré au contexte et à l'environnement qui l'ont généré.

1-3- Les aspects matériels du texte

Le texte se manifeste selon différents aspects parmi lesquels nous citerons :

- l'*aspect matériel*, il peut s'agir d'une phrase ou d'un roman, peut être rédigé en prose ou en vers, avec ou sans titre... C'est précisément cet aspect qui a un effet sur le lecteur.
- l'*aspect verbal et syntaxique* qui touche à la mise en œuvre de la langue. Le choix des mots, la formation des phrases, ...participent au sens global du texte.
- l'*aspect sémantique* : un texte transmet un message, il a un sens. Il ne suffit pas de décrypter les mots, il faut pouvoir les comprendre pour accéder au sens du texte. Si dans certains écrits où les mots utilisés le sont au sens propre, le sens est facilement appréhendé, il n'en est pas de même lorsque les mots utilisés le sont au sens connotatif.
- l'*aspect pragmatique* : tout texte a une visée et cherche donc à agir sur autrui. Cette « communication » nécessite que l'on fasse appel, pour la comprendre, à des éléments qui gravitent autour et se situant en dehors du texte (le paratexte).
- l'*aspect symbolique* : le texte participe d'une culture. Il fournit des indications sur les modes d'expression par lesquels la société manifeste ses valeurs. Il est évident que cet aspect aide aussi à déterminer le sens véhiculé par le texte.

Pour compléter ces définitions, nous pouvons également préciser que :

- Chaque texte possède une structure qui lui est propre. Il s'agit de la façon dont il est construit et organisé, tant sur le plan formel que linguistique.
- Chaque type de texte renvoie à des fonctions différentes : raconter, informer, convaincre, décrire, faire agir, ... Un même texte peut avoir plusieurs fonctions. Analyser les aspects et la structure d'un texte permet d'identifier son type.
- Chaque texte comporte des caractéristiques précises. Le genre d'un texte est une classe à

laquelle s'apparente ce texte en fonction de son fond et de sa forme, ainsi nous distinguons le roman, la poésie, le conte, la nouvelle, le théâtre, etc.

1-4- Le texte est une structure

En France, les travaux du linguiste et sémiologue R. Barthes, sont notables et ont aussi droit de cité. La définition qu'il propose s'organise selon un certain nombre de concepts, quelques-uns empruntés à Julia Kristeva.

Sur le texte considéré du point de vue de l'opinion courante, « *c'est la surface phénoménale de l'œuvre littéraire* ». Le texte n'est donc qu'un *objet* perceptible à la surface de toute œuvre littéraire. C'est un tissu, un ensemble de mots et de phrases qui, loin d'être juxtaposés aléatoirement, sont organisés, entrelacés et recouvrant la totalité de ce qui est écrit. Le texte prend forme à partir de l'entrelacs d'un tissu devant aboutir à un sens déterminé, stable et unique.

Le texte est lié étroitement à l'œuvre écrite, dont il assure la pérennité, la préserve contre l'oubli et autres défections de la mémoire. Lié aussi de par l'histoire à différentes institutions (droit, Eglise, littérature, etc.), il représente un mode d'expression privilégié par lequel la société proclame ses valeurs : « *c'est l'écrit en tant qu'il participe au contrat social* ».

Historiquement, le texte, défini dans son acception classique, s'identifie au signe autour duquel s'organise un ensemble de concepts. À l'instar du signe, le texte en tant que message écrit est le résultat de l'association d'un signifiant (tout ce qui peut être perçu visuellement : mots, phrases et paragraphes) et d'un signifié (sens « originel, univoque et définitif » ou l'idée qui se dégage du signifiant).

Le texte dans son acception classique se doit d'être clos, un discours qui exige la clôture et qui arrête définitivement le sens. Ce sens est ainsi fixé, scellé à son signifié. Si pour une raison ou une autre, son intégrité se trouve altérée, deux opérations peuvent être exploitées pour remédier à pareille situation. La première, *la restitution*, relève du ressort de la philologie qui a pour objet la validation des textes sur lesquels elle travaille et dont elle cherche à déterminer la véracité et l'authenticité au moyen d'une technique : la critique des textes. La deuxième, *l'interprétation*, a en charge de retrouver le sens réel et unique. Le texte authentifie l'écrit, c'est-à-dire sa « vérité ». Il s'agit donc de « restituer » le texte pour en déterminer l'origine, l'intention et le sens.

Cette configuration devait durer jusque vers les années 1960, coïncidant avec l'avènement de la linguistique structurale et l'apparition de nouveaux chercheurs dont les travaux se sont intéressés à la critique du signe et à la théorie du texte.

Ces travaux assignaient à la linguistique trois rôles majeurs. Le premier rejoignant la logique, où le critère de vérité se voit supplanté par le critère de validité. Le deuxième, en rapport avec les travaux du cercle de Prague et sous l'appellation de *poétique*, porte sur la remise en cause de la répartition traditionnelle du discours qui voit une part de la littérature transférée et prise en charge par la linguistique, particulièrement par la recherche et l'enseignement. Le troisième est celui qui nous intéresse le plus puisque lié à la notion de texte. Les travaux postulés par Saussure inaugurent une démarche quasi scientifique en ce que, avec elle, la linguistique cesse d'être exclusivement phrastique pour se consacrer au

texte dans son ensemble. Selon l'auteur :

*La notion de texte ne se situe pas sur le même plan que celle de la phrase [...], en ce sens, le texte doit être distingué du paragraphe, unité typographique de plusieurs phrases. Le texte peut coïncider avec une phrase comme avec un livre entier ; [...] il constitue un système qu'il ne faut pas identifier avec le système linguistique, mais mettre en relation avec lui : relation à la fois de contiguïté et de ressemblance.*¹³

En schématisant, on peut dire qu'à une linguistique essentiellement orientée vers l'étude du système de la langue et de ses mécanismes profonds vient s'ajouter une linguistique textuelle/discursive.

Pour en revenir à la théorie du texte, Barthes, s'appuyant sur les travaux épistémologiques réalisés par J. Kristeva, reprend la définition que celle-ci donne du texte : « *Nous définissons le Texte comme un appareil translinguistique qui redistribue l'ordre de la langue en mettant en relation une parole communicative visant l'information directe avec différents énoncés antérieurs ou synchroniques* »¹⁴. Ainsi, se trouvent inclus dans cette définition les principaux concepts théoriques du texte, soit : pratique signifiante, productivité, signifiante, phéno-texte et géno-texte et inter-textualité.

Le texte n'est pas le résultat de l'abstraction que représente la langue, mais fait suite à un travail où interagissent en simultané le sujet, le destinataire et le contexte social. Il « *est le théâtre même d'une production où se rejoignent le producteur et son lecteur [...]* » (R. Barthes, 1974). Ce travail concerne aussi bien l'auteur qui construit le texte que le destinataire qui l'interprète, lui attribue un sens et qui réalise ainsi un travail de reconstruction du texte.

Se référant toujours à J. Kristeva, le phéno-texte est « *le phénomène verbal tel qu'il se présente dans la structure de l'énoncé concret* », (R. Barthes, 1974). Tout comme pour ce qui est de l'analyse structurale utilisée dans la tradition scolaire, le phéno-texte se laisse analyser, lui aussi, des points de vue phonologique, structural et sémantique. C'est l'énoncé et non l'énonciation qui importe ici. Le géno-texte a pour fonction de structurer l'énoncé ; il « *pose les opérations logiques propres à la constitution du sujet de l'énonciation* », (R. Barthes, 1974). Par conséquent, le géno-texte ne peut se prêter à une analyse structurale.

Le concept d'intertexte vient compléter cette définition, dans le sens où tout texte n'est en réalité qu'un assemblage de fragments, de citations, etc., puisés à partir de textes anciens ou présents et utilisés de différentes manières, fussent-elles conscientes (citations) ou inconscientes et dissimulées (recours à des procédés peu ou non reconnaissables). En d'autres termes, le texte n'existe qu'à travers un langage déjà produit.

1-5- Le texte est un acte pragmatique

Autre trait particulier du texte, qui au demeurant est également valable pour le discours, est constitué par la dimension pragmatique. En effet, à la suite de Benveniste (1965), le cadre de l'analyse ne peut être le monologue mais le dialogue. En ce sens, dans tout acte d'énonciation, l'important est d'insister sur le fait que le texte, au même titre que le discours, implique inévitablement un émetteur et un récepteur, l'émetteur cherchant à agir sur le second...

Ce facteur détermine l'attitude du locuteur face à son énoncé et à son acte d'énonciation. Ainsi, pour Ducrot, O., « *La langue, considérée comme un ensemble d'énoncés sémantiquement caractérisés, se révèle ainsi un **instrument d'action** au moins et plus qu'un **instrument d'information*** »¹⁵.

En effet, la vocation première de la langue est d'être mise en œuvre par des interlocuteurs qui s'échangent des paroles. De par leur communication, ils se transmettent des messages en vue de s'influencer réciproquement.

Cela est valable autant pour la langue écrite que pour la langue orale, mais est plus nette quand il s'agit de langue écrite, sachant qu'en pareille situation, on n'est pas en face du locuteur, de ses gestes ni des réactions de son interlocuteur d'où le recours du locuteur à certains procédés d'écriture tels la modalisation, l'emploi des adverbes dans la construction du texte, les modalités métalinguistiques dans la conversation, surtout quand l'échange est difficile.

Au vu de ce qui précède, le dénominateur commun entre ces différents concepts tient au fait que tous renvoient au même champ sémantique, lequel champ constitue l'essence même du texte, à savoir que celui-ci n'est finalement qu'entrelacements, construction, structuration, entrecroisement, enchaînement pour rejoindre son sens étymologique : le texte n'a toujours été qu'un « tissu ».

2- La notion de discours

2-1- Qu'est-ce qu'un discours ?

Approcher la notion de discours, c'est s'exposer à un questionnement fondamental et multiple consistant à déterminer inévitablement à quoi peut renvoyer le terme *discours*, quelle relation entretient-il avec celui de *texte*, à se demander quel lien peut-il y avoir entre celui qui rédige ou parle, le contexte qui préside à la production du discours et son destinataire.

Tout comme pour ce qui est du *texte*, la définition de *discours* est loin de faire l'unanimité chez les spécialistes et reste toujours à préciser.

Le *discours*, à travers ses genres variés, tient, au même titre que le *texte*, une place majeure science du langage et une place toujours grandissante en DDL. Les besoins didactiques supposent ainsi des choix adaptés au public et aux objectifs des apprentissages. Néanmoins, deux problèmes de taille sont constamment soulevés : déterminer, d'abord, les caractéristiques discursives et, ensuite, la mise en place d'outils qui permettent d'analyser ces discours.

2-2- Les différentes acceptions du mot « discours »

L'une des premières acceptions de « *discours* » remonte au temps de la Grèce antique. D'un point de vue rhétorique, ce mot évoquait la parole produite de façon raisonnée dans l'optique d'atteindre un objectif précis. Les principales phases du discours sont connues depuis l'Antiquité, à savoir l'*inventio* (trouver quoi dire), le *dispositio* (mettre en ordre ce que l'on a trouvé), l'*elocutio* (rédiger ce que l'on a mis en ordre) et l'*actio* (présenter oralement ce que l'on a rédigé).

Dans le langage courant le mot « *discours* » est polysémique et renvoie aussi bien à des

énoncés solennels - prononcés par des personnalités devant une assistance - qu'à un usage insensé et sans effet : « ce ne sont que des discours ». Il est aussi employé pour référer à des usages restreints du langage du genre : le discours politique, le discours des spécialistes... ou pour renvoyer à d'autres emplois tels que : « parties du discours », « discours littéraire ou scientifique ».

Autre acception, connue et reconnue, est celle formulée par J.M.Adam, lequel, à travers ses fameuses équations, définit les notions de texte et de discours ainsi :

« Discours = Texte + conditions de production et de réception-interprétation »¹⁶.

De par cette deuxième définition, le *contexte* se trouve mis en exergue compte tenu du fait qu'il oriente la façon liée à l'interprétation des données discursives et textuelles. Adam considère à ce propos que « *les informations du contexte sont traitées sur la base des connaissances encyclopédiques des sujets, de leurs préconstruits culturels et autres lieux communs argumentatifs* »¹⁷.

2-3- Les caractéristiques du discours

Face aux diverses acceptions que lui donne chaque école linguistique et à la difficulté d'appréhender le sens de ce terme, D. Maingueneau tente de définir cette notion en proposant une série de caractéristiques¹⁸ que nous reproduisons brièvement ci-dessous. Ainsi, selon l'auteur :

- *le discours se présente sous forme d'unité linguistique de dimension supérieure à la phrase ;*
- *le discours se développe en fonction du but visé par le locuteur ;*
- *le discours est une forme d'action.* L'un des objectifs du discours est d'amener l'interlocuteur à modifier son comportement par rapport à une situation donnée.
- *le discours est interactif.* Il suppose une activité langagière constituée par les répliques ou l'échange verbal que s'échangent les interlocuteurs ;
- *le discours est contextualisé.* Il est toujours produit dans un contexte social particulier qui lui donne un sens précis ;
- *le discours est pris en charge par un sujet.* En parlant, l'homme ne fait pas que transmettre de l'information. La communication implique nécessairement un sujet responsable de son discours, c'est celui qui, à chaque fois qu'il dit « je », implique obligatoirement « tu », la présence de l'autre.
- *le discours est régi par des normes.* Chaque discours doit observer et se conformer à des règles qui lui sont propres. Le discours se construit à partir d'usages propres à chaque société et se trouve inclus dans ce que désigne Foucault par « l'ordre du discours ».
- *le discours est pris dans un interdiscours.* Un discours classé parmi un genre particulier (journal télévisé, conférences, ...) suppose qu'il appartient à un ensemble de discours du même genre avec lesquels il tisse divers liens interdiscursifs.

3- Quand texte et discours se rejoignent

Si les notions de texte et de discours donnent lieu à une grande variété de sens, il arrive aussi que ces deux termes soient souvent utilisés en tant qu'équivalents.

En ce sens et à la suite des définitions des concepts *texte* et *discours* proposées par certains linguistes, le *texte* est défini comme étant « *une suite d'énoncés de préférence écrits constituant une unité de sens* », le *discours* signifie quant à lui un « *énoncé ou suite d'énoncés, oraux ou écrits, formant une unité* »¹⁹.

Lorsque nous considérons les termes relatifs à ces deux définitions, il est aisé d'en faire une lecture globalement similaire, l'une et l'autre pouvant être attribuée et renvoyer aussi bien au texte qu'au discours.

Pour J. F. Jeandillou (2007), le texte correspond au discours ou à l'énoncé quand celui-ci renvoie à une suite d'unités linguistiques produites par un ou plusieurs énonciateurs. Ce peut être le cas d'un texte de loi, d'une allocution télévisée... Ainsi, seule la dimension communicationnelle est prise en compte (impact du discours, conditions de production...).

Si le concept de *texte* et le concept de *discours* peuvent dans certaines situations référer à un seul fait, ces deux notions ne se superposent pas pour autant dans tous les cas, comme il nous a été donné de le voir plus haut.

4- La distinction texte/discours

La revue des définitions de *texte* et de *discours* nous renvoie à examiner la distinction qui peut exister entre ces deux concepts, distinction qui a de tout temps fait l'objet d'une large discussion à plus forte raison qu'il s'agit là de deux termes polysémiques et dont il est difficile d'appréhender les définitions.

La première distinction qui en est faite est établie sur la base d'une distinction écrit/oral, soit à une question de support et a donc trait à un rapprochement effectué entre oralité et discours, d'une part, et entre texte et écriture, d'autre part. Cette conception des choses est vite remise en cause. En effet, le texte, tout comme le discours, peut faire intervenir plusieurs sémiotiques en simultané. Le texte ne peut être dans tous les cas un texte écrit, à l'instar du discours, qui lui aussi, ne peut être nécessairement lié à la notion d'oralité.

Il existe une deuxième distinction, celle-ci est établie sur le plan énonciatif et se trouve à la source des travaux postérieurs. C'est la théorie de Benveniste selon laquelle la distinction est faite sur le plan d'énonciation et les temps verbaux qui les déterminent. L'auteur estime que les temps verbaux :

*se distribuent en deux systèmes distincts et complémentaires. Chacun d'eux ne comprend qu'une partie des temps du verbe : tous les deux sont en usage concurrent et demeurent disponibles pour chaque locuteur. Ces deux systèmes manifestent deux plans d'énonciation différents, que nous distinguerons comme celui de l'histoire et du discours.*²⁰

Ainsi, selon Benveniste, l'histoire est considérée comme texte, laquelle énonciation se trouve ainsi consacrée à l'écrit, reprend le récit d'événements qui se sont produits dans le passé et sans pour autant que le locuteur s'implique dans le discours. Le récit se trouve coupé du contexte et aucune marque d'énonciation (je, tu, ici et maintenant) n'y figure. Seul le pronom « il » ressort, suivi du passé simple, l'imparfait, le conditionnel, le futur et le

présent. Concernant le discours, l'auteur perçoit le terme au sens le plus large si bien que pour lui l'énonciation réfère à « *toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur et chez le premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière* »²¹.

Cependant, lorsqu'on évoque la distinction texte/discours, telle qu'elle est traditionnellement connue en linguistique, on pense bien évidemment à celle proposée par J.M.Adam qui fonde cette distinction sur le contexte, sur les conditions de production. La double formule citée plus haut apparaît comme suffisamment explicite pour faire ressortir cette différenciation, laquelle repose d'une façon remarquable sur la question de contexte.

En réalité, il s'agit de deux notions qui loin de s'opposer se chevauchent, se complètent mutuellement. De ce fait, l'interprétation des textes, ne pouvant s'effectuer uniquement à partir d'unités linguistiques, nécessite, pour accéder au sens global de l'énoncé, de prendre en compte les conditions contextuelles à partir desquelles ils ont été produits. Le texte devient discours dès lors qu'il s'inscrit dans une situation de communication.

5- L'énonciation

La linguistique de la parole que les structuralistes avaient reléguée au second plan derrière la linguistique de la langue, a connu son essor grâce aux travaux de Ch. Bally (1932) et de R. Jakobson (1963) et connaîtra sa première version théorique dans « Problèmes de linguistique générale » d'É. Benveniste (1966).

Elle placera au centre de ses intérêts les mécanismes contribuant au passage de la structure au fonctionnement, soit de la conversion individuelle de la langue au discours. Elle s'intéressera particulièrement aux facteurs de production et d'interprétation de la parole, prenant en compte aussi bien les éléments linguistiques qu'extralinguistiques qu'implique tout acte de parole.

Ainsi, É. Benveniste oppose le discours à la langue en tant que système de signes tel que défini par F. de Saussure et pour qui, le signe n'a d'existence qu'à travers ses rapports avec les autres signes qui l'entourent. Il définit ainsi le discours comme: « (...) *la mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation* »²².

Cette situation d'énonciation ou de communication représente le cadre d'un échange pratique et met en rapport les acteurs de l'interaction au cadre spatio-temporel, soit : l'émetteur, un ou plusieurs récepteur (s), le contexte externe et interne de la communication. C'est pourquoi, il s'avère difficile de cerner le sens du terme « discours ». Contrairement au signe linguistique où le sens est défini à partir du jeu interne à un système de signes (principe d'immanence), et où toute référence à la réalité extralinguistique est occultée, celui de « discours » ne peut être défini justement qu'à travers des liens qu'il entretient avec cet univers extralinguistique.

Ainsi, l'attention accordée à la situation, aux phénomènes en rapport avec les conditions de production du discours, s'avère incontournable pour la compréhension du message.

Pour comprendre le fonctionnement de l'énonciation, É. Benveniste soutient qu'elle se réalise à la suite des trois opérations suivantes :

1. Le locuteur « s'approprie la langue », utilise la langue pour soi. Il effectue des choix pour construire et transmettre son message. Il énonce ainsi sa position de locuteur en ayant

recours à des indices spécifiques.

2. Il prend en charge sa position et place ensuite le destinataire en face de lui du fait que toute énonciation implique la présence d'un interlocuteur.

3. L'énonciation se trouve finalisée lorsque la langue s'articule sur le contexte, c'est-à-dire lorsque la langue se trouve liée à la situation d'énonciation.

À la suite de ces éléments théoriques, nous pouvons définir l'énonciation comme étant l'acte individuel de production par lequel un locuteur réalise son énoncé. Aussi, l'énoncé qui en résulte obéit à des règles et à des structures de la langue que les sujets parlant mettent en œuvre individuellement.

Partant de là, la distinction entre la substance linguistique abstraite et les réalisations produites que sont les actes de discours doit être de mise. C'est justement à ce second niveau que s'intéresse l'énonciation dont l'objet demeure la recherche des traces (déictiques, pronoms personnels,...) par lesquels le locuteur s'inscrit dans l'énoncé de l'acte de production.

Aussi, pour pénétrer un texte, il convient de repérer, au niveau de l'énoncé, les traces manifestes des choix opérés par le locuteur, à savoir les différents indices qui permettent de signaler qui parle, à qui, à quel endroit et à quel moment.

6- L'approche communicationnelle

Au cours de ces deux dernières décennies, les pratiques pédagogiques liées à l'enseignement de l'écriture ont été influencées par des courants dont la finalité variait en fonction des besoins de communication. Cette évolution des méthodes exploitées par les enseignants dans leurs pratiques devait aboutir, au début des années 1970, à l'émergence d'une des approches les plus marquantes de l'enseignement du FLE, à savoir l'approche communicative.

Les objectifs de cette approche sont que les apprenants communiquent de façon efficace en langue étrangère. L'apprenant est considéré comme un « communicateur », c'est-à-dire un partenaire dans la négociation du sens ou du message communiqué. Il est en grande partie responsable de son apprentissage, dans la mesure où le rôle de l'enseignant est moindre par rapport aux méthodologies audio-orales ou aux approches traditionnelles.

La priorité va être donnée à l'acquisition d'une compétence de communication, où les normes d'emploi vont s'imbriquer avec celles du système linguistique (la grammaire). Pour reprendre une distinction classique, il existe des normes de grammaire et des normes d'emploi. Dans l'approche communicative, les besoins de l'apprenant sont pris en compte en fonction de ses objectifs. La langue est vue avant tout comme un instrument d'interaction sociale.

Comme son nom l'indique, la présente approche fait partie des multiples théories qui relèvent de la science de la communication. La linguistique ne s'est pas tenue éloignée de ce vaste mouvement de recherches en se posant comme étant la science qui pouvait légitimement se prévaloir de pouvoir rendre compte des phénomènes de communication. Pour les linguistes, le langage sert de lien entre les membres d'une société et, par conséquent, la communication serait langagière. En termes plus simplistes, la communication entre individus d'une même communauté est assurée, contrairement à

d'autres formes de communication, par le langage. Dès lors, il s'agit de développer cette aptitude à communiquer chez l'apprenant.

Pour mieux comprendre la nature de ces liens, il est nécessaire de préciser, ci-après, les éléments constitutifs de la définition du concept de communication :

1/ Action, fait de communiquer, d'établir une relation avec autrui. *Être en relation avec quelqu'un.* 2/ Action de communiquer, de transmettre quelque chose à quelqu'un, son résultat. *Communiquer une nouvelle.* 3/ Communication (téléphonique) : liaison et conversation par téléphone : Prendre et recevoir une communication. 4/ Communication de masse : (...) ²³.

Conclusion

Nous avons vu que différentes études, proposant des conceptions et des règles divergentes, ont tenté d'approcher le concept de *texte* sans pour autant parvenir à un résultat assez fiable. Le principe sur lequel un large consensus est remarqué est profondément lié au fait que celles-ci ont vite montré que *le texte* est défini comme un ensemble complexe de phénomènes linguistiques, un processus de communication qui ne peut être appréhendé à partir d'un système de règles. Toutefois, même si de grands spécialistes du domaine reconnaissent la difficulté de pouvoir approcher le sens de la notion de *texte*, il est possible d'observer que ceux-ci ont en commun un certain nombre de principes généraux qui peuvent aider dans un premier temps à disposer de données qui peuvent être exploitées et faire l'objet d'un enseignement, et, dans un deuxième temps, servir de fondements à des recherches ultérieures.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adam J-M., (1999), *LINGUISTIQUE TEXTUELLE, Des genres de discours aux textes*, Paris, Editions Nathan/HER.
- Adam J-M., (2006), *Texte, contexte et discours en question*, in *Pratiques* n°129-130.
- Barthes R., (1974), *Théorie du texte*, OC, IV.
- Baylon C. et Mignot X., (2000), *Initiation à la sémantique du langage*, Editions Nathan/HER, p.207
- Benveniste É., (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- Benveniste É., (1970), « *L'appareil formel de l'énonciation* », in *langages*, vol.5, n°17.
- Bronckart J-P., (2004), *Les genres de textes et leur contribution au développement psychologique*, in *langage*, 38ème année, n° 153.
- Charolles M., (1988), *Les études sur la cohérence, la cohésion et la connexité depuis la fin des années 1960, Modèles linguistiques*.
- Dictionnaire Le Petit Larousse illustré, 1995.

- Dubois J. et al., (1999), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse.
- Ducrot O. et Schaeffer J.M., (1972, 1995), *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions le Seuil.
- Ducrot O. et Todorov T., (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Editions du Seuil.
- Hjelmslev, Cité par Kyheng, R, (1971), (...), *Hjelmslev et le concept de texte en linguistique*, université Paris 10.
- Jeandillou J-F., (2007), *L'Analyse textuelle*, Paris, Armand Colin/Masson.
- Maingueneau D., (2007, 2009), *Analyser les textes de communication*, Paris, Editions Armand Colin.
- Pépin L., (2007), *La cohérence textuelle dans la narration : contexte de la recherche et méthodologie*, université du Québec à Rimouski.
- Vanderdorpe C., (1995), « *Au-delà de la phrase : la grammaire du texte* », université d'Ottawa.

¹ M., Charolles, (1988), p.52

² L., Pépin, (2007), p.1.

³ L., Pépin, (2007), op. cit.

⁴ C., Vanderdorpe, (1995), p.1.

⁵ Le petit Robert, dictionnaire étymologique de la langue française.

⁶ Hjelmslev, Cité par R., Kyheng, (1971).

⁷ J., Dubois et al., (1999), p.482.

⁸ O., Ducrot et T., Todorov, (1972), p.375.

⁹ J.P., Bronckart, (2004), p.103.

¹⁰ O., Ducrot et J.-M., Schaeffer, (1972, 1995), op.cit., p.594.

¹¹ O., Ducrot et J.-M., Schaeffer, (1972, 1995), op.cit., p.594.

¹² J-F., Jeandillou, (2007), p.109.

¹³ T., Todorov, cité par Barthes, R., (1974), p.2.

¹⁴ J., Kristeva, citée par Barthes, R. (1974), op.cit., p.3

¹⁵ Cité par C., Baylon, C. et X., Mignot, (2000), p.204.

¹⁶ J-M., Adam, (1999), p.39.

¹⁷ J-M., Adam, (2006), pp.21-24.

¹⁸ D., Maingueneau, (2007, 2009), op. cit., pp.30-33.

¹⁹ C., Baylon et X., Mignot, (2000), p.207

²⁰ É., Benveniste, (1966), op. cit, p.238.

²¹ É., Benveniste, (1966), op. cit, p.242.

²² É., Benveniste, (1970), pp.12-13.

²³ Dict. Le Petit Larousse illustré, 1995 : 248.